



L'an deux mille vingt-deux, le douze avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 04/04/2022

**Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis
HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL,
Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Françoise ROMANET, Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON, Françoise ROMANET à
Catherine LESNES et Noémie SERRU à Catherine MOULIN

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de
séance.**

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2022/30: Augmentations : du coût de l'électricité 2022 entrant dans les charges des
gîtes, du camping et des autres locations concernées et de la marge sur le carburant vendu
à la station-service communale.

Madame la maire informe le conseil municipal de la nécessité de procéder à
l'augmentation du tarif du Kwh entrant dans les charges des gîtes et du camping et autres
locations concernées. Il s'agirait de passer d'un montant de 0,17 € à 0,20 € du Kwh.

Francis Hozelle propose au conseil municipal d'augmenter de 1 centime la marge prise
sur la vente du carburant afin de couvrir les frais de maintenance, assurance, bancaires
etc...et ainsi équilibrer le fonctionnement de la station-service. La marge actuelle est de 6
centimes par litre vendu, elle passerait donc à 7 centimes.

Le conseil municipal à l'unanimité valide d'une part le passage de 0,17 € à 0,20 € le Kwh
entrant dans les charges des gîtes, du camping et autres locations concernées. D'autre
part, il accepte à l'unanimité l'augmentation de 1 centime par litre de carburant vendu à
la station-service afin de couvrir les frais inhérents à son bon fonctionnement.

À Faux la Montagne, le 29/04/2022,

La Maire,
C. MOULIN,

